

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES
UTD BASSE NAVARRE ET SOULE

ARRETE

Portant réglementation de la circulation sur la RD 933 Territoire de la Commune de SAINT-JEAN-LE-VIEUX

2024/DGAPID/BNS/047

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la Loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'arrêté n° 05-2023 DGAPID du 27 septembre 2023, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à Mme la Directrice des Routes et Infrastructures et à MM. les chefs d'UTD,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-28-00005 du 29 octobre 2021 portant délégation de signature de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

Vu l'avis de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Vu la permission de voirie pour réaliser des travaux sur le Domaine Public, n°AV_2024_BNS_084 en date du 2 avril 2024,

Vu la demande formulée le 29/03/2024 par M. Pierre BERROGAIN de l'entreprise **NEO RESEAUX**,

Considérant que pour assurer le bon déroulement des **travaux de renouvellement du réseau d'eau potable**, vu la configuration de la Route Départementale, afin d'assurer une sécurité optimale des usagers et des travailleurs sur le chantier, il convient de réglementer la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Unité Technique Départementale BASSE-NAVARRE ET SOULE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre à l'Entreprise **NEO RESEAUX** d'effectuer des travaux de **renouvellement du réseau d'eau potable**, la circulation temporairement sera réglementée sur la **RD 933** entre les **PR 74+580** et **PR 74+660**, hors agglomération de la Commune de **SAINT-JEAN-LE-VIEUX**.

La circulation des véhicules de toutes natures sera réglementée comme suit :

Du **15 avril au 29 juin 2024** de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris.

Neutralisation d'une voie de circulation.

Basculement de la voie neutralisée sur la voie centrale avec interdiction de tourner à gauche.

L'accès aux commerces et riverains se fera par demi-tour aux giratoires situés de part et d'autre des travaux.

Pré-signalisation :

Panneaux types AK5 – KD8 – B14 (50km) – B21

Balisage :

Séparateurs de voies types K5c accompagné de B2a.

Post-signalisation :

B31

Et conformément aux plans de signalisation joints à la demande.

ARTICLE 2 : En dehors des horaires de travail, la nuit, une signalisation de danger appropriée au chantier incluant des feux clignotants sera mise en place.

En fonction de l'avancement du chantier, la circulation pourra être régulée par alternats ou par feux clignotants, suivant la demande de l'Unité Technique Départementale BASSE-NAVARRRE ET SOULE.

ARTICLE 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de cette signalisation sont sous la responsabilité du bénéficiaire de cette autorisation, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris.

Nom et numéro de la personne chargée de ces interventions :

Responsable du chantier

M. Pette BERROGAIN - Mob : +33 (0)7.86.24.57.74

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière Défense Gestion de Crise,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Maire de la commune de SAINT-JEAN-LE-VIEUX,
- M. le Président du Conseil départemental, Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Service Gestion du Patrimoine Infrastructures,
- Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du Canton de LA MONTAGNE BASQUE,
- M. le Directeur de l'entreprise NEO RESEAUX.

-

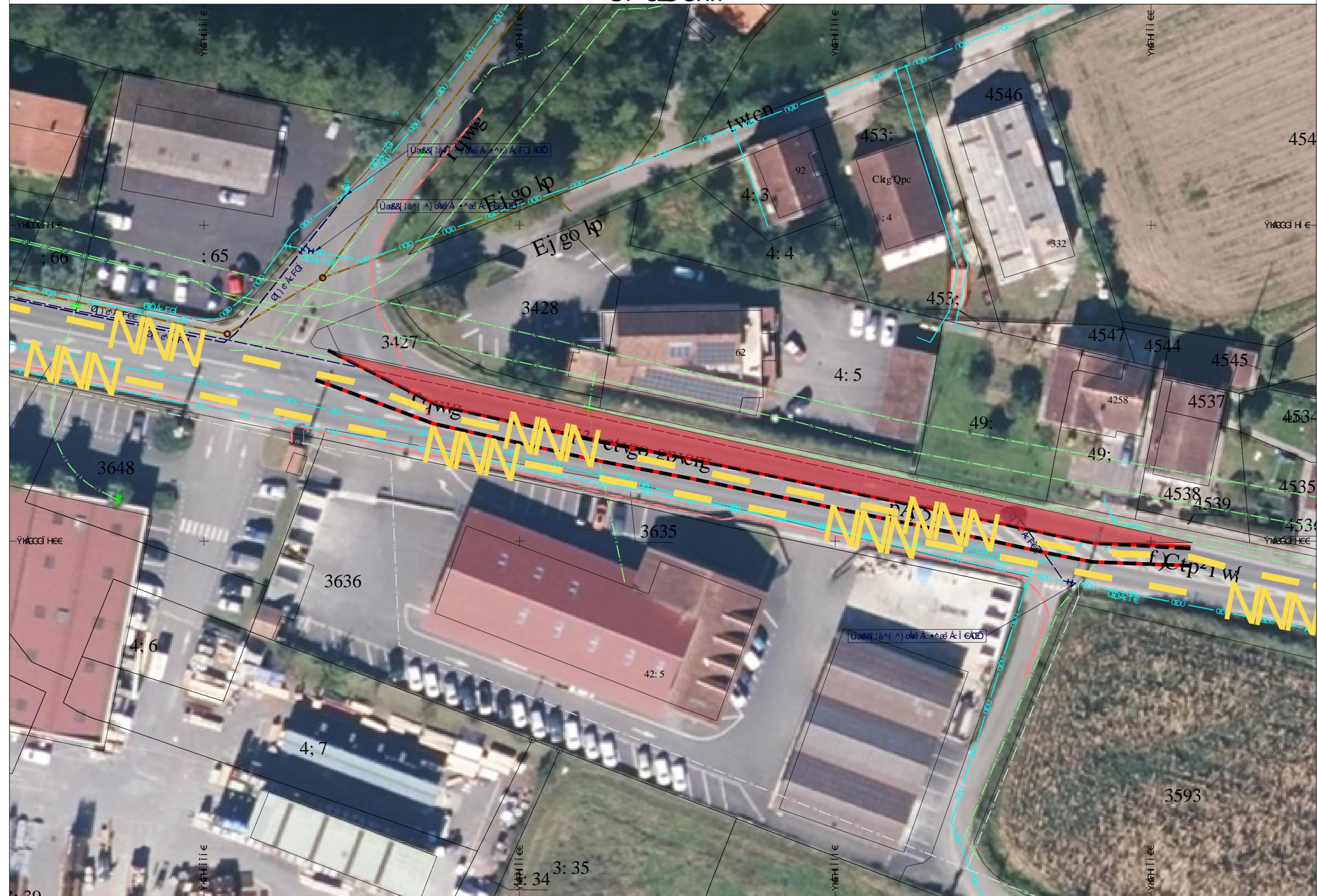
Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté *qui sera publié sur le site <https://publication-actes.le64.fr>*. »

SAINT-PALAIS, le 02/04/2024

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation,
L'Adjoint au Responsable de l'Unité Technique
Départementale
BASSE-NAVARRRE ET SOULE,

Antonin DUCASSE

ΥΠΟΒΟΛΗ



LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS		LEGENDE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Réseaux		Réseaux	
—	Réseau E.U. existant	—	Réseau A.E.P. existant
—	Réseau unitaire existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau E.P. existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau A.E.P. existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau d'arrosage existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau de Télécommunication souterrain existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau de Télécommunication aérien existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau de Fibre Optique existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau de Télédistribution existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau HTA souterrain existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau HTA souterrain existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau HTA aérien existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau HTA aérien existant	—	Réseau A.E.P. projeté
—	Réseau d'éclairage public souterrain existant	—	Réseau A.E.P. projeté
Symboles éléments existants et projetés :		Symboles éléments existants et projetés :	
—	Bouche à clé existante	—	Bouche à clé existante
—	Closerie existante	—	Closerie existante
—	Boîte de branchement A.E.P.	—	Boîte de branchement A.E.P.
—	Robinet-Vanne	—	Robinet-Vanne
—	Poteau-Incendie	—	Poteau-Incendie
—	Purge	—	Purge
—	Plaque pleine	—	Plaque pleine
—	Ventouse	—	Ventouse
—	Fosse à compteur général	—	Fosse à compteur général
—	Fosse à compteur type Jumbo	—	Fosse à compteur type Jumbo
—	Bouche de lavage ou d'arrosage projetée	—	Bouche de lavage ou d'arrosage projetée
—	Clôture projetée	—	Clôture projetée
—	Te	—	Te



Membre d'origine
Pays Basque
euskal
HERRIA
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 BERRIOAK
 ELKARROA

Communauté d'Agglomération
 du Pays Basque
 15 Avenue Foch - CS 88507
 64185 Bayonne Cedex

Renouvellement du réseau
 d'eau potable de la RD933 entre
 Ispoure et Saint Jean Le Vieux

suez
 CONSULTING
 Agence Aquitaine
 69, avenue du Maréchal Juin
 64200 BIARRITZ
 Tél. 05 59 42 56 66

VUE EN PLAN

13/05/2023	Vision initiale	T. Garat	B. Oyharzabal
A	13/05/2023	13/05/2023	13/05/2023
Chef de projet : B. Oyharzabal		Fond de plan : Cadastre.gouv	
Echelle : 1/500		CC43	